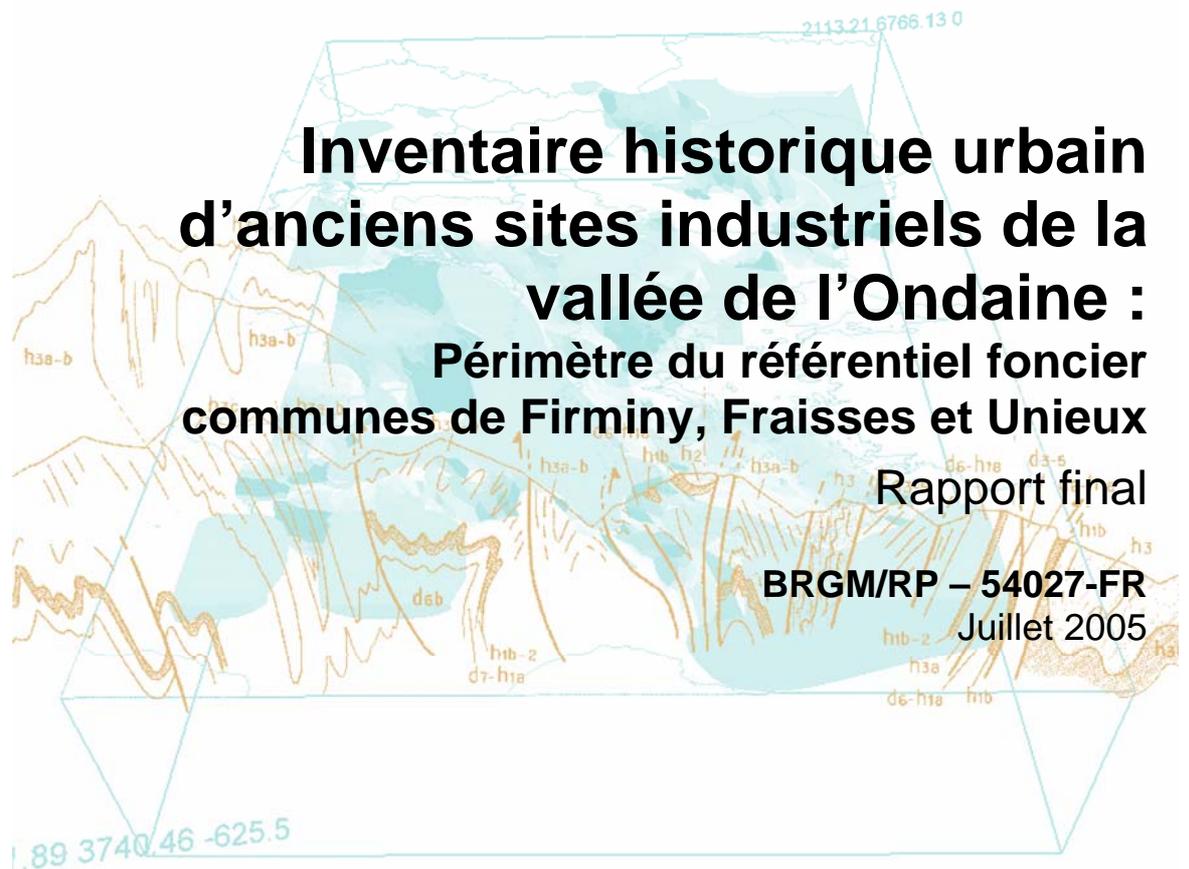


Document public



Inventaire historique urbain d'anciens sites industriels de la vallée de l'Ondaine : Périmètre du référentiel foncier communes de Firminy, Fraisses et Unieux

Rapport final

BRGM/RP – 54027-FR
Juillet 2005



**Inventaire historique urbain
d'anciens sites industriels de la
vallée de l'Ondaine :**
**Périmètre du référentiel foncier
communes de Firminy, Fraisses et Unieux**
Rapport final

BRGM/RP - 54027-FR
Juillet 2005

Étude réalisée dans le cadre des projets
de Service public du BRGM 2003 POLB35

B. Clozel-Leloup., D. Rouzaire
Avec la collaboration de
A. Journaix

Vérificateur :

Nom : Jean Pierre Gérard

Date : 12/10/2005

Signature :



Approbateur :

Nom : Fabrice Deverly

Date :

Signature :

Le système de management de la qualité du BRGM est certifié AFAQ ISO 9001:2000.

Mots clés : Inventaire Historique Urbain (IHU) ; Inventaire Historique Régional (IHR), BASIAS, cadastre, parcelle, Système d'Information Géographique (SIG), Firminy, Fraisses, Unieux, Référentiel foncier, Loire (42).

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Clozel-Leloup B, Rouzaire D, Journaix A. (2005) Inventaire historique urbain d'anciens sites industriels de la vallée de l'Ondaine. Périmètre du référentiel foncier des communes de Firminy, Fraisses et Unieux. Rapport BRGM/RP-54027-FR, 51 pages, 3 figures, 3 tableaux, 2 annexes.

© BRGM, 2005, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Synthèse

Les données recueillies dans le cadre de l'inventaire historique régional (IHR) Rhône Alpes des anciens sites industriels ou activités de service constituent une source d'information incontournable et indispensable pour les aménageurs des collectivités.

Ces derniers se trouvent, en pratique, souvent confrontés à des sites qui n'ont pas été retenus dans le cadre de l'inventaire initial réalisé entre 1994 et 1998, du fait des critères retenus par le comité de pilotage d'alors (11 sites retenus dans l'IHR sur le périmètre du référentiel foncier des trois communes Firminy, Fraisses et Unieux).

Pour les actions et les aménagements menés par une collectivité, à l'échelle du quartier ou de la parcelle cadastrale, la connaissance des sites non précédemment retenus est aussi importante que celle des sites déjà recensés dans les IHR, lesquels résultent d'une échelle de travail plus large.

Dans le cadre de son programme partenarial d'études mutualisées, élaboré en concertation avec ses adhérents, dont font partie la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et Epora (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles), l'Epures (agence d'urbanisme de la région stéphanoise) s'est lancée dans une démarche d'inventaire historique urbain (IHU) avec l'assistance du BRGM.

L'inventaire suit, pour partie, la méthode nationale publiée en 1996 par l'ADEME. Après le cadrage et la préparation de l'inventaire (zone géographique retenue, dates des archives à consulter, installations industrielles et activités de service à retenir), différentes tâches ont été successivement effectuées. Ce sont :

- le dépouillement des archives relatives aux activités industrielles aux Archives Départementales,
- le regroupement des fiches manuscrites par communes puis ensuite par même adresse,
- les consultations de la Préfecture et de la DRIRE 42 pour contrôler et compléter l'information,
- la saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) des informations récoltées y compris les coordonnées x et y des sites localisés.

La spécificité de l'inventaire historique urbain (IHU) repose sur l'important effort qui a porté sur la localisation très précise des sites et au positionnement de ces sites sur le SIG urbain (parcellaire cadastral), pour qu'il constitue une couche d'information de

référence à prendre en compte par les décideurs, dans le cadre de l'élaboration des PLU (plan local d'urbanisme), des schémas de réseaux, etc.

A l'issue de ce travail, les informations relatives à 128 sites ont été saisies dans la base de données BASIAS. Presque tous les sites ont pu être localisés à l'échelle parcellaire. Une couche d'un SIG (système d'information géographique) représentant l'emprise des sites (voire même, dans certains cas, le contour des activités relevant du cadrage de l'inventaire, au sein d'un site), est mise à disposition d'Epures pour son usage propre.

Les données saisies sous BASIAS seront mises à la disposition du public début 2006, via le site internet dédié à BASIAS (<http://basias.brgm.fr>), et la localisation des sites sera visualisée par les centroïdes de ces derniers qui seront reportés sur une carte à l'échelle 1/25 000.

Avertissements

Le recensement est basé sur le dépouillement des sources bibliographiques dont les principales sont :

- les archives départementales de la Loire,
- de la Préfecture de la Loire,
- de la DRIRE (subdivision de la Loire).

Cette étude consiste principalement en une synthèse bibliographique. De par les limites de la méthodologie, cet inventaire ne doit pas être considéré comme exhaustif. Les résultats sont valables au vu des dossiers consultés au moment de l'étude et sont sujets à évolution en fonction des mises à jour qui pourraient être envisagées ultérieurement.

Les informations relatives aux sites industriels recensés sont conservées dans BASIAS qui est la base nationale des anciens sites industriels et des activités de service. Cette base gérée par le BRGM a été déclarée à la CNIL (Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés) en septembre 1998.

L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.

Sommaire

Avertissements	5
1. Réalisation de l'inventaire	9
1.1. CADRE DE L'ETUDE	9
2. Methodologie de l'IHU	13
2.1. CADRAGE ET PREPARATION DE L'INVENTAIRE	13
2.2. REALISATION DE L'INVENTAIRE	14
2.3. REGROUPEMENT DES FICHES DE DEPOUILLEMENT PAR SITE	14
2.4. LOCALISATION PRECISE DES SITES	14
2.5. SAISIE DES DONNEES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS	15
2.6. CONSULTATIONS DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	15
2.7. VISITE RAPIDE DE SITES.....	16
2.8. NUMERISATION DES COORDONNEES X ET Y	16
3. La base nationale BASIAS	17
3.1. INTEGRATION DES DONNEES DE L'ETUDE DANS BASIAS	17
3.2. PRESENTATION GENERALE DES DONNEES DE L'INVENTAIRE	17
4. Moyens de communications et de diffusion	21
5. Bibliographie.....	23

Liste des illustrations

Figure 1 - Localisation (au 1/25 000) des sites de l'IHR pour les trois communes Firminy, Fraisses et Unieux – Inventaire 1994-1998.....	10
Figure 2 - Histogramme de la répartition des groupes définis par le SEI des diverses installations inventoriées, dans chacune des familles d'activités recensées	19
Figure 3 - Répartition des activités au sein du groupe 1 du SEI	20

Liste des tableaux

Tableau 1 - Répartition, selon les groupes définis par le SEI, des diverses activités recensées	18
Tableau 2 - Modalités de consultation des documents	22
Tableau 3 - Modalités de diffusion des documents	22

Liste des annexes

Annexe 1 - Corrélation entre les codes des activités selon la nomenclature française (NAF modifiée) et les groupes d'activités définis par le MATE/SEI	25
Annexe 2 - Le préambule départemental de la Loire sous BASIAS tel qu'il apparaîtra avec les données de l'IHU (10 pages).....	41

1. Réalisation de l'inventaire

1.1. CADRE DE L'ETUDE

Dans le cadre de son programme d'études réalisées et financées en partenariat, élaboré en concertation avec ses adhérents dont font partie la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et Epora (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles), l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise Epures a souhaité mener une démarche d'inventaire historique urbain sur une zone test, le référentiel foncier situé sur les communes de Firminy, Fraisses et Unieux. Cette zone prioritaire appelant des interventions visant à revaloriser l'image du territoire a été sélectionnée afin de préciser les bases d'une réflexion globale à l'échelle des agglomérations.

A cette fin, Epures a fait appel au BRGM dont une des missions de service public porte sur la réalisation pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) des inventaires historiques régionaux (IHR) des anciens sites industriels (disponibles sur le site Internet : <http://basias.brgm.fr>).

Dans le cadre des Inventaires Historiques des anciens sites industriels (IHR), l'inventaire mené de 1994 à 1998 sur la région Rhône Alpes, et notamment pour le département de la Loire, n'a pas été réalisé de manière exhaustive, compte tenu des choix retenus à l'époque par le comité de pilotage (Rapport BRGM R40489, 1999). Une étude complémentaire a été menée en 2004 sur le département de la Loire mais sur la base des sites répertoriés lors de l'inventaire 1994-1998 (Rapport BRGM RP53019 FR, 2004). Ainsi, seuls 11 sites ont été répertoriés dans BASIAS pour la partie du référentiel foncier des trois communes Firminy, Fraisses et Unieux (10 sites sur Firminy, 1 sur Unieux). Leur localisation, au 1/25 000, est présentée sur la Figure 1.

Epures et le BRGM ont donc décidé de reprendre et de compléter l'inventaire initial, afin de fournir les données nécessaires pour une exploitation à l'échelle urbaine des résultats de l'inventaire.

L'établissement de l'inventaire historique urbain (IHU) se base sur la démarche nationale de recherche, de recensement de tous les sites industriels et activités de service, qu'il s'agisse de sites anciens ou de sites encore en activité.

Les critères retenus aujourd'hui dans l'inventaire conduisent à inventorier un nombre de sites beaucoup plus important, dans le but de permettre des planifications futures de l'espace urbain plus fiables.

La spécificité de l'inventaire historique urbain réside en particulier sur l'effort porté à la localisation très précise des sites, à l'échelle de la parcelle cadastrale, voire plus précise encore (jusqu'à l'emplacement des installations relatives à une activité).

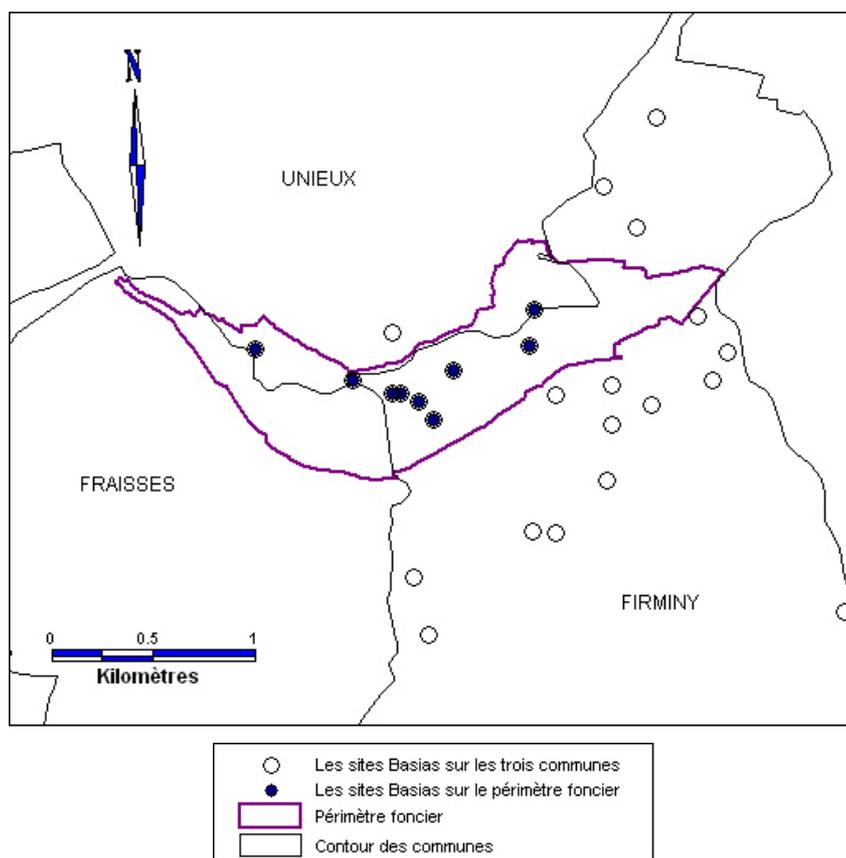


Figure 1 - Localisation (au 1/25 000) des sites de l'IHR pour les trois communes Firminy, Fraisses et Unieux – Inventaire 1994-1998.

Rq : seulement 9 sites apparaissent sur le référentiel, un site étant parfaitement superposé à un autre et un site appartenant au référentiel n'ayant pas été localisé dans la base.

Le premier objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est à dire les lieux géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits divers dans un secteur d'étude prédéfini et pendant une période donnée.

La période d'étude s'étend depuis le 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Le dépouillement des dossiers d'archives a été réalisé aux Archives Départementales de la Loire. Les informations récoltées ont été complétées par une visite auprès de la Préfecture et de la DRIRE 42.

Globalement, les activités recensées sont toutes les activités soumises à autorisation ou à déclaration, régies par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans ce rapport, les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives et les différents regroupements des fiches par site, la localisation des sites à l'échelle du cadastre et de l'emprise des usines, jusqu'à la saisie des données dans la base BASIAS.

2. Methodologie de l'IHU

2.1. CADRAGE ET PREPARATION DE L'INVENTAIRE

Le cadrage de l'Inventaire historique urbain a été défini lors de rencontres Epures - BRGM et formalisé dans la convention qui a donné lieu à ce travail. Les activités à retenir concernent celle de la méthodologie nationale actuelle, à savoir :

Les installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation ou de la déclaration ont été retenues dans la mesure où elles concernent les activités du 1^{er} et 2^{ème} groupe telles que défini par le SEI (Service de l'Environnement Industriel du Ministère chargé de l'Environnement) (cf. Annexe 1). Le détail des activités en question est donné ci-dessous :

- Activités du 1er groupe défini par le SEI :
 - anciennes décharges ou dépôts ou installations de recyclage, de récupération et d'élimination de déchets industriels ;
 - productions et/ou stockages (associés ou non associés à l'activité de production) des industries de la chimie, de la carbochimie, de la pharmacie et la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille ;
 - dépôts d'hydrocarbures (DLI > ou = à 10 m³) et stations services (quel que soit le volume de stockage) ;
 - industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux et du traitement de surface ;
 - activités de cristallerie et de céramique ;
 - activités d'ennoblissement textile, de tanneries et de traitement du bois ;
 - imprimeries et papeteries.
- Activités du 2ème groupe défini par le SEI :
 - centrales thermiques (charbon, fuel) ;
 - sidérurgie secondaire des métaux ferreux, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance (> ou = 400 m²).

Lors du dépouillement et conformément à la démarche nationale des inventaires historiques, les activités susceptibles d'intéresser l'ANDRA ont aussi été retenues même si l'activité générale du site est dans le groupe 3 des activités tel que défini par le MATE/SEI (circulaire ministérielle du 3 avril 1996 relative à la réalisation des diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité).

Les recherches portent sur une période s'étendant de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'en avril 2005.

Les sites encore en activité dans le domaine industriel en avril 2005 sont intégrés à l'inventaire.

2.2. REALISATION DE L'INVENTAIRE

Les archives départementales de la Loire sont informatisées ; elles présentent le numéro de dossier, la nature de l'activité et la commune sur laquelle l'activité se déroule.

Dans un premier temps, tous les dossiers d'archives des trois communes relatives aux activités relevant du cadrage (cf. paragraphe précédent) ont été dépouillés et ont fait l'objet d'une fiche de dépouillement

Les séries consultées pour la rédaction des fiches de dépouillement sont :

- Sous série 5M concernant les établissements dangereux, insalubres ou incommodes (dossiers commodo et incommodo) classés par activité et par commune, pour les archives d'avant 1940
- Série W concernant principalement les dossiers d'installations classées post 1940.

Notons que certaines archives très détaillées donnaient l'emplacement de dépôts aériens ou souterrains de liquides inflammables de petites tailles (< 10 m³). Bien que ne relevant pas du cadrage initial, cette information a été conservée et intégrée dans la base afin de renforcer son caractère opérationnelle (par contre cette information ne sera pas conservée lors de la mise à disposition sous BASIAS).

L'exploitation des dossiers aux Archives Départementales pour ces trois communes a permis de rédiger près de 550 fiches de dépouillement.

2.3. REGROUPEMENT DES FICHES DE DEPOUILLEMENT PAR SITE

Les fiches de dépouillement sont ensuite regroupées à partir des adresses existantes et les fiches relatives au référentiel foncier sont sélectionnées. Les fiches relatives à la zone du référentiel foncier sont au nombre d'environ 170 et concernent, après regroupement, 128 sites.

2.4. LOCALISATION PRECISE DES SITES

La spécificité de l'inventaire historique urbain (IHU) repose sur l'important effort qui a porté sur la localisation très précise des sites et au positionnement de ces sites sur le SIG urbain pour qu'il constitue une couche d'information de référence à prendre en compte par les décideurs, dans le cadre de l'élaboration des PLU (plan local d'urbanisme), des schémas de réseaux, etc.

Pour la localisation, tous les plans disponibles portant sur la zone du référentiel foncier aux niveaux des archives départementales, ainsi qu'auprès des trois communes Firminy, Fraisses et Unieux ont été photographiés (photo numérique), photocopiés et/ou numérisés.

L'étude minutieuse de ces plans a permis, pour presque tous les sites identifiés d'après le dépouillement, de reporter sur le cadastre actuel l'emprise des sites.

Notons que dans le cadre de la convention, il était initialement prévu de faire un repérage à l'échelle de la parcelle cadastrale. A savoir, toute parcelle, même en partie seulement, ayant fait partie d'un site, était sélectionnée.

Rapidement, il est apparu que les parcelles de la zone du référentiel foncier, étaient, du fait de son fort passé industriel, de grandes tailles et qu'un très grand nombre d'entre elles étaient ou avaient été le lieu d'un site industriel.

Sur les 566 parcelles cadastrales qui constituent le référentiel foncier - Firminy-Fraisses- Unieux, 161 parcelles sont concernées par la présence d'un site, soit plus de 28%, ce qui constitue en terme de superficie près de 70% du référentiel.

Le BRGM, a donc proposé de mettre à disposition d'Epures une couche d'information géographique (SIG) présentant le contour des sites, voire même, quand la documentation permet d'atteindre ce niveau de précision, le contour des activités relevant du cadrage au sein d'un site. Cette approche par contours a permis de descendre la superficie couverte par un site/activité à 45% (contre 70% dans le cadre d'un repérage à la parcelle).

2.5. SAISIE DES DONNEES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS

Une fois le regroupement des fiches papier réalisé, il est alors possible de saisir les données issues des archives sous BASIAS. A ce stade il s'agit essentiellement d'informations sur l'identification du site, son activité et sa localisation plus ou moins précise.

2.6. CONSULTATIONS DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Cette consultation a pour but de vérifier et compléter les informations récoltées lors du dépouillement des dossiers des Archives départementales de la Loire.

Elle a été menée lors d'une visite à la préfecture de la Loire ainsi qu'à la DRIRE.

Ce complément d'informations a surtout permis d'actualiser l'état d'occupation des sites (exploitants actuels). Très peu de nouveaux sites ont été identifiés à cette occasion. Par contre, certains plans ont permis de visualiser clairement l'existence d'anciens terrils datant des années 1860 à 1900 environ. Ces terrils, au nombre de 4, ont été rajoutés à la base (128 sites) et ont été localisés sur une nouvelle couche SIG.

2.7. VISITE RAPIDE DE SITES

En principe, cette visite de site est organisée dans les communes concernées pour les sites qui à l'issue des tâches précédentes présentent des lacunes d'instruction, notamment sur la localisation. Elle n'a pas été retenue dans le cadre de l'étude, Epures envisageant de faire lui-même (ou de faire réaliser) la mise à jour de cette étape.

2.8. NUMERISATION DES COORDONNEES X ET Y

La numérisation des coordonnées X et Y a pu être réalisée à partir des contours précis de sites réalisés sous SIG, par une numérotation automatique des centroïdes des sites. Pour une cohérence à l'échelle nationale, les coordonnées sont exprimées en Lambert II étendu. Elles sont ensuite reportées dans la base de données BASIAS et apparaîtront dans la base nationale.

3. La base nationale BASIAS

3.1. INTEGRATION DES DONNEES DE L'ETUDE DANS BASIAS

Les données de la base seront intégrées dans la base nationale BASIAS consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://basias.brgm.fr>.

Pour intégrer les spécificités de l'étude, le préambule qui accompagne toute mise à disposition des données sur internet a fait l'objet d'une nouvelle rédaction. Il est présenté en annexe 2.

Il indique clairement que les critères de sélection des sites sont bien distincts pour la zone que constitue le référentiel foncier sur les trois communes.

Pour avoir accès aux données, il faut indiquer que le préambule a été lu. Aussi, toute personne visualisant la zone a, en principe, pris connaissance de cette distinction par rapport aux données relevant de l'inventaire historique régional.

3.2. PRESENTATION GENERALE DES DONNEES DE L'INVENTAIRE

Les activités industrielles sont identifiées par le code NAF adapté à BASIAS : Nomenclature des Activités Françaises modifiée (Annexe 1).

Plusieurs installations ou activités différentes ont pu se succéder ou coexister sur le même site ; cela donne un nombre d'activité (code NAF) supérieur au nombre de sites. Tous les codes d'activité (167 codes d'activités pour 128 sites) utilisés lors du recensement des diverses installations sont présentés dans le tableau ci-après et la Figure , répartis en fonction de leur appartenance à l'un des groupes d'activité définis par le SEI (Service Environnement Industriel). Ces groupes d'activités sont classés en fonction de leur dangerosité potentielle sur l'environnement, selon l'ordre de priorité suivant :

groupe 1 > groupe 2 > groupe 3.

Il peut être constaté que, parmi les 167 activités recensées, la majorité relève du groupe 1.

Lorsqu'on considère les sites, on retient l'activité dont la dangerosité potentielle est la plus forte (l'information portant sur les autres activités du site est bien sûr conservée). La majorité des sites se situe dans le groupe 1 (soit 70%). Les activités des 2^{ème} et 3^{ème} groupes représentent respectivement 12% et 18%.

ACTIVITE	code NAF	1 ^{er} Groupe	2 ^{ème} Groupe	3 ^{ème} Groupe	TOTAL
Industrie extractive	C	2	0	0	2
Industries agricoles et alimentaires	DA	0	0	4	4
Industrie textile et habillement	DB	1	0	2	3
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	1	0	2	3
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	DF	2	0	9	11
Industrie chimique	DG	1	0	0	1
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	7	0	0	7
Fabrication de produits minéraux non métalliques	DI	1	0	1	2
Métallurgie et travail des métaux	DJ	38	0	17	55
Fabrication de machines et équipements	DK	0	2	0	2
Autres industries manufacturières (ex. récupération)	DN	1	0	0	1
Production d'électricité, d'eau et de chaleur	E	10	0	0	10
Commerce réparation automobile (ou autre)	G	30	8	0	38
Transport et communication	I	0	0	1	1
Déchets, services personnels (ex. Blanchisserie)	O	4	0	0	4
Stockage de produits chimiques, boues, D.L.I...	Z	14	0	9	23

Tableau 1 - Répartition, selon les groupes définis par le SEI, des diverses activités recensées

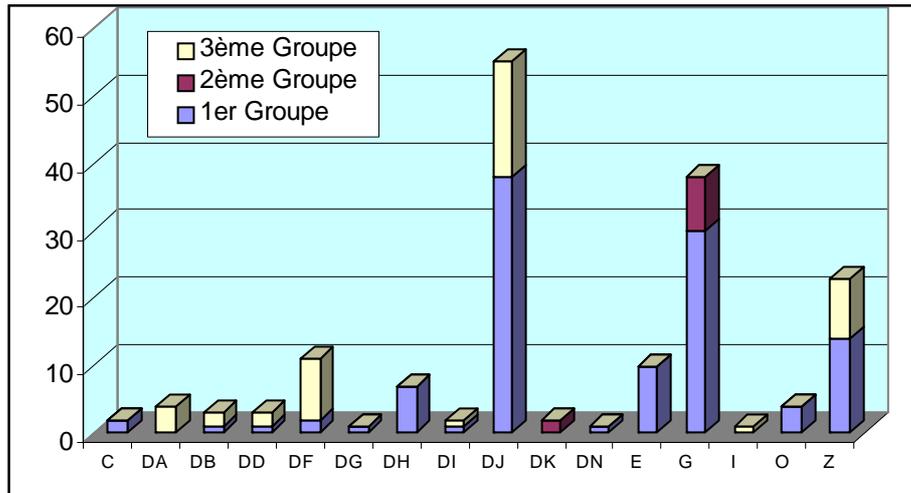


Figure 2 - Histogramme de la répartition des groupes définis par le SEI des diverses installations inventoriées, dans chacune des familles d'activités recensées

Les activités du groupe 1 les plus représentées sont (Figure) :

- le travail des métaux (fonderies incluses) ;
- les stations services (de toute capacité ; souvent à usage des entreprises et non destinées au commerce) ;
- les stockages de produits divers (produits chimiques, terrils, D.L.I)
- les usines à gaz (majoritairement) et de quelques transformateurs au PCB.

Les activités du groupe 2 relèvent principalement du domaine de la fabrication d'outillage et d'articles métalliques (forge, marteaux, coutellerie etc.) et de garages automobiles (ayant des ateliers de mécanique, soudure, carrosserie et peinture).

Les activités du groupe 3 du SEI sont, pour partie, celles retenues pour satisfaire à l'inventaire de l'Andra (présence de sources radioactives scellées) et celles liées au stockage de gaz (sans fabrication).

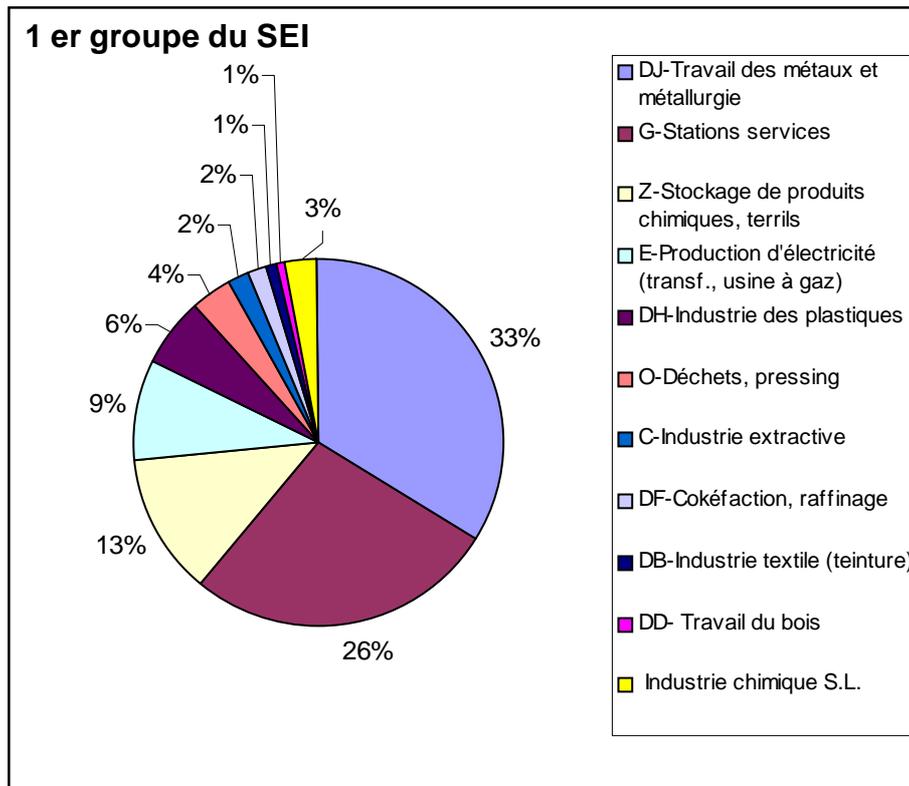


Figure 3 - Répartition des activités au sein du groupe 1 du SEI.

4. Moyens de communications et de diffusion

Conformément à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM (cf. arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au Journal officiel le 16 avril 1999). La finalité de cette base est de conserver la mémoire des sites industriels qu'ils soient en activité ou non. C'est à ce titre de mission de service public que le BRGM a contribué financièrement au projet.

A l'issue de l'inventaire, la livraison des données et de l'application informatique BASIAS, est faite aux financeurs pour une utilisation qui doit être conforme aux finalités conditionnant la déclaration de cette base auprès de la CNIL.

L'information du public sur l'existence de BASIAS et la consultation des résultats de l'inventaire sont réalisables par les moyens suivants précisés dans les circulaires 99-315 et 99-316 du 26 avril 1999 relatives à la diffusion des résultats d'un inventaire historique de sites industriels anciens, respectivement adressées aux préfets et aux directeurs des DRIRE par le ministère chargé de l'Environnement :

- fourniture à la préfecture de 3 cédéroms sur lesquels sont gravés les fichiers des fiches de site et du préambule départemental au format pdf (Adobe Acrobat),
- information du Président du Conseil Général, et de la Chambre départementale des notaires,
- mise à disposition au public sur le site internet dédié à BASIAS des données de l'inventaire <http://basias.brgm.fr/>,
- fourniture sur demande des fichiers aux organismes visés à l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et les activités de service anciens : aux administrations, aux collectivités locales, à l'ADEME, à l'ANDRA, au BRGM, aux Agences de l'eau, aux établissements publics fonciers, aux CCI, aux SPPPI et aux associations d'industriels,

La diffusion des données sur support papier ou sur support informatique doit être datée et accompagnée d'un préambule explicatif validé par le comité de pilotage présent.

Ce préambule départemental adapté pour présenter la spécificité de l'inventaire historique urbain est présenté en annexe 2.

Les modalités de communication des documents issus de cette étude sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

CONSULTATION	Epures	Service régional BRGM	Internet
Couche SIG	X		
Rapport complet confidentiel	X		
Rapport public sans les figures SIG	X	X	
fiches papier complètes	X		
fiches papier sans parcellaire		X	
fiches pouvant être téléchargées sans parcellaire			X

Tableau 2 - Modalités de consultation des documents

Le droit d'accès et de rectification des personnes concernées par les sites inventoriés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés) s'exercent auprès du service régional du BRGM.

DIFFUSION	Epures	Préfecture	BRGM
cd rom (données récoltées et application BASIAS) avec le parcellaire	X		X
cd rom (données récoltées et application BASIAS)	X	X	X
Rapport public sans les figures SIG	X	X	X
Préambule départemental	X	X	X
Fiches papier complètes	X		X
Fiches papier sans parcellaire	X		X
Fiches issues du dépouillement	X		X

Tableau 3 - Modalités de diffusion des documents

5. Bibliographie

Rapport BRGM R40489 (1999) - **Inventaire des anciens sites industriels dans la région Rhône-Alpes. Méthodologie- résultats- commentaires.**

Rapport BRGM RP 53019 FR (2004) - **Inventaire des anciens sites industriels, département de la Loire. Recherche de données complémentaires sur les sites validés.** Téléchargeable sur www.infoterre.brgm.fr

Inventaire d'anciens sites industriels (et d'activités de service), guide méthodologique , ADEME, février 1997,Version 1996. 163 p.

Notice d'explication des divers champs de la base de données sur les anciens sites industriels et activités de service (BASIAS), B.R.G.M, décembre 1998, R 40262

Notice de l'application informatique BASIAS V2.0 (2001) Rapport BRGM –RP-51148-FR. 206 pages.

Annexe 1

Corrélation entre les codes des activités selon la nomenclature française (NAF modifiée) et les groupes d'activités définis par le MATE/SEI

1. REMARQUES SUR LE LEXIQUE "ACTIVITÉS" (CODE NAF MODIFIÉ) UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS

→ De nombreux chapitres des codes NAF originels (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 17 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'Environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF modifié associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant "activités de services collectifs ou personnels".

→ Les activités des codes NAF modifiés retenus dans ce lexique n° 17 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. *Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.*

→ Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a "fabrication" ou "utilisation" d'un produit, il y a forcément "stockage".

→ Lors des IHR les activités des groupes 1 et 2 du SEI sont généralement retenues, ainsi que certains sites d'activités du groupe 3 dès lors qu'ils ont une installation (dépôt, stockage, DLI) qui se rapporte aux groupes précédents. Il est important de noter les différentes installations et activités d'un site pour bien appréhender son évolution. Lorsque la localisation d'un site du groupe 3 aura été établie, ces données devront cependant être conservées.

→ A la demande de l'ANDRA, il est aussi recommandé de retenir les sites potentiellement radiologiques quel que soit le groupe SEI de l'activité générique.

2. REMARQUES SUR LES CORRÉLATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITÉ DÉFINIS PAR LE MATE / SEI

→ Chaque site industriel est défini par au moins une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédées au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc., chacune participant à une activité générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion "d'installation" différente de la notion "d'activité" qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiples au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes d'activité (cf. lexique n° 17)

dont la quasi-totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1^{er}, 2^{me}, ou 3^{me}) défini par le SEI, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (point 1, 2 et 3).

- 1 - Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, "la tannerie de l'ouest" ou "cokerie X", dans ces cas le code NAF à associer au site et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1 et DF23.1/groupe 1 ;
- 2 - Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple "Sté de tissage X", dans ces cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel ;
- 3 - Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple "Sté Untel et Fils", dans ces cas, qui s'apparentent au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celles des installations, signalées sur ce même site, qui présentent le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.

→ Quelques codes NAF présentés dans le lexique n° 17 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur/code E40.1d et D.L.I./code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels et même dans de nombreux immeubles non industriels. Ces installations ont été retenues dans le cadre de cet inventaire.

- Pour les DLI présents sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par application du principe de précaution, pour tous les stockages > ou = à 10 m³ (volume de stockage généralement retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par les comités de pilotage).
- Le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service.

- Pour les DLI, quels que soient leurs volumes, présents sur un site dont l'activité générale est connue, cette activité sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI correspondant, ainsi que le code et le groupe SEI 1 se rapportant au DLI. Il sera alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre "produit" le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves si tant est que ces informations sont consignées dans les dossiers d'archives consultés.
- Pour les pressings de quartier, le code d'activité à utiliser, selon le code NAF modifié, sera : O93.0.

Menu principal du code NAF modifié

- A. Agriculture, Chasse, Sylviculture**
- B. Pêche, Aquaculture**
- C. Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argillère, gypse, sels...*)**
- D. Industrie Manufacturière**
 - DA. Industries Agricoles et Alimentaires
 - DB. Industries Textiles et Habillement (*et corde*)
 - DC. Industries du Cuir et de la Chaussure
 - DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
 - DE. Travail du papier et carton/Edition, imprimerie
 - DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, *et sources radioactives*
 - DG. Industrie Chimique
 - DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène,...*)
 - DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)
 - DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitements de surface, traitement électrolytique ; mécanique générale*)
 - DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions
 - DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*) ou électroniques
 - DM. Fabrication de matériel de transport
 - DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération : chiffonniers, ferrailleurs*)
- E. Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)**
- **Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)**
 - F. Métiers de la construction
 - G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)
 - I. Transports, Communications (air, terre, eau)
 - K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises
 - N. Santé, Action sociale
 - O. Services collectifs, sociaux ou personnel
 - Z. Autres activités ou installations collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
A.	AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	
01.	AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES	
01.1	Culture (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>)	3
01.1g	Viticulture	3
01.2	Elevage	3
01.3	Culture et élevage associés	3
01.4	Services annexes à l'agriculture (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles : stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
01.5	Chasse	3
02.	SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES ANNEXES	3
B.	PÊCHE, AQUACULTURE	
05.0a	Pêche	3
05.0c	Pisciculture, aquaculture, <i>conchyliculture</i>	3
C.	INDUSTRIES EXTRACTIVES	
CA.	EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES	
10.	EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
10.1	Extraction et agglomération de la houille	1
10.1a	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. 10.1b) de la houille</i>	3
10.1b	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai)</i>	1
10.2	Extraction et agglomération du lignite	3
10.3	Extraction et agglomération de la tourbe	3
11.	EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES	
11.1	Extraction d'hydrocarbures (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1
11.2	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue... </i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
12.	EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM	1
		souhaité par l'ANDRA
CB.	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	
13.	EXTRACTION DE MINERAIS METALLIQUES	
13.1	Extraction de minerais de fer	3
13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux	1
14.	AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
14.1	Extraction de pierres (<i>voir aussi DI.26.7</i>)	3
14.1a	Extraction de pierres pour la construction	3
14.1c	Extraction de calcaire industriel et de craie	3
14.1d	<i>Extraction de gypse</i>	1
14.1e	Extraction d'ardoise	3
14.2	Extraction de sables et d'argiles	3
14.2a	Production de sables et de granulats	3
		souhaité par l'ANDRA
14.3	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique (<i>ex : soufre, sulfate, baryum,... </i>) et d'engrais naturels (<i>phosphate, potasse</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
14.4	Production de sel	3
14.5	Activités extractives n.c.a.	?/selon produit
14.6	<i>Extraction d'amiante</i>	1
D.	INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
DA.	INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
15.	INDUSTRIES ALIMENTAIRES	3
15.1	Industrie des viandes, de la charcuterie <i>et des os</i> (<i>dégraissage, dépôt, équarrissage</i>)	3
15.2	Industrie du poisson	3
15.3	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes)	3
15.4	Industrie des corps gras (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), hors huile minérale (cf. DF.23.2)	3
15.5	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets)	3
15.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés	3
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	3
15.8	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bonbons, pâte, café, condiments, diététique, ...)	3
15.9	Industrie des boissons (<i>autres que jus de fruits et de légumes</i>)	3
15.9x	<i>Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs</i>	3
15.9y	<i>Production de vin, cidre et bière</i>	3
15.9z	<i>Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes</i>	3
16.	INDUSTRIE DU TABAC	3
DB.	INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT	
17.	INDUSTRIE TEXTILE	
17.1	Filature, peignage, pelotonnage	3
17.2	Tissage	3
17.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
17.4	Fabrication d'articles textiles	3
17.5	Autres industries textile (<i>synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...</i>)	3
17.6	Fabrication d'étoffes à maille	3
18.	INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES	
18.1	Fabrication de vêtements en cuir	3
18.2	Fabrication de vêtements en textile	3
18.3	Industrie des fourrures	3
DC.	INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE	
19.1	Apprêt et tannage des cuirs (<i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i>)	1
19.2	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	3
19.3	Fabrication de chaussures	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DD.	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS	
20.1	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	
20.1a	Sciage et rabotage du bois	3
20.1b	Imprégnation du bois (<i>fongicides, vernis, insecticides</i>)	1
20.2	Fabrication de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>)	3
20.3	Fabrication de charpentes et de menuiseries	3
20.4	Fabrication d'emballages en bois	3
20.5	Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vannerie	3
DE.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; EDITION ET IMPRIMERIE	
21.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	
21.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
21.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	3
22.	EDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	
22.1	Edition (livres, revues, journaux, ...)	3
22.2	Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
22.3	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) <i>sans fabrication des supports (bandes, disques : cf.24.6j)</i>	3
DF.	COKEFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLEAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES	
23.1	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
23.2	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou</i> <i>stockage d'huile minérales</i>	1
23.3	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3
	souhaité par l'ANDRA	
23.4	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i>	3
	souhaité par l'ANDRA	
DG.	INDUSTRIE CHIMIQUE	1
24.1	Industrie chimique de base	1
24.1a	Fabrication de gaz industriels	1
24.1c	Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encre</i> s	1
24.1e	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
24.1g	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
24.1j	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
	souhaité par l'ANDRA	
24.1l	Fabrication de matières plastiques de base	1
24.1n	Fabrication de caoutchouc synthétique	1
24.1o	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
24.2	Fabrication <i>et/ou</i> <i>stockage</i> de produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
24.3	Fabrication et/ou <i>stockage</i> de peintures, vernis ou <i>solvants</i>	1
24.4	Industrie pharmaceutique et <i>laboratoire de recherche</i>	1
		souhaité par l'ANDRA
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6	Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a	Fabrication de produits explosifs et <i>inflammables</i> (<i>allumettes, feux d'artifice, poudre,...</i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
24.6c	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, <i>résines synthétiques, gomme, mastic,</i>	1
24.6e	Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j	Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données (<i>bandes, disques, film.</i>)	1
24.6l	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
DH.	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	1
25.1	Industrie du caoutchouc (dont fabrication et/ou <i>dépôt</i> de pneus <i>neufs</i> et <i>rechapage, ...</i>)	1
25.2	<i>Fabrication, transformation et/ou dépôt</i> des matières plastiques (<i>PVC, polystyrène,...</i>)	1
DI.	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et <i>atelier d'argenterie</i> (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2	Fabrication de produits céramiques (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
26.3	Fabrication de carreaux en céramique	1
26.4	Fabrication de tuiles et briques et de <i>produits divers</i> en terre cuite (<i>tuilerie, poterie, briqueterie</i>)	3
26.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (<i>centrale à béton, ...</i>)	3
26.6	Fabrication d'ouvrages <i>en ciment, béton</i> ou en plâtre ; de mortier	3
26.7	Travail de la pierre (<i>taille, concassage, criblage, polissage</i>)	3
26.8	Fabrication et <i>préparation</i> de produits minéraux divers	3
		souhaité par l'ANDRA
26.8a	Fabrication de produits abrasifs	3
		souhaité par l'ANDRA
26.8d	<i>Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i>	1
26.8e	<i>Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées</i>	1
26.8f	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment.)</i>	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DJ.	METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX	
27.	METALLURGIE	
27.1	Sidérurgie	1
27.2	Fabrication de tubes	1
27.3	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
27.4	Production de métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1
	souhaité par l'ANDRA	
27.4a	Production de métaux précieux	1
27.4c	Production d'aluminium	1
27.4d	Première transformation de l'aluminium	1
27.4f	Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
27.4g	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	1
	souhaité par l'ANDRA	
27.4j	Production de cuivre	1
27.4k	Première transformation du cuivre	1
27.4m	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
27.5	Fonderie	1
27.5a	Fonderie de fonte	1
27.5c	Fonderie d'acier	1
27.5e	Fonderie de métaux légers	1
	souhaité par l'ANDRA	
27.5g	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1
	souhaité par l'ANDRA	
28.	TRAVAIL DES METAUX (CONSTRUCTIONS METALLIQUES)	
28.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
28.2	Fabrication de réservoirs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3	Chaudronnerie, <i>tonnellerie</i>	2
28.4	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, <i>matricage, découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
28.5	Traitement des métaux ; mécanique générale	
28.5a	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitements de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1
	souhaité par l'ANDRA	
28.5c	Décolletage	1
28.5d	Mécanique générale	2
28.6	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (<i>serrures, ferrures, clous, ...</i>)	2
28.7	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (<i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i>)	2

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DK.	FABRICATION DE MACHINES ET EQUIPEMENTS (<i>CONSTRUCTIONS MECANIQUES</i>)	
29.1	Fabrication d'équipements mécaniques (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
29.2	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, balances, frigos, ventilateurs... </i>)	2
29.3	Fabrication de machines agricoles (<i>tracteurs... </i>) et réparation	2
29.4	Fabrication de machines-outils (<i>à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage</i>)	2
29.5	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (<i>à préciser</i>)	2
29.6	Fabrication d'armes et de munitions	1
29.7	Fabrication d'appareils domestiques (<i>électriques ou non</i>)	2
DL.	FABRICATION ET REPARATION DEQUIPEMENTS ELECTRIQUES (<i>Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS</i>) OU ELECTRONIQUES	
30.	FABRICATION ET REPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATERIEL INFORMATIQUE	1
31.	FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES	
31.1	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
31.2	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
31.3	Fabrication de fils et câbles isolés	2
31.4	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> d'accumulateurs et de piles électriques	1
31.5	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	2
31.6	Fabrication d'autres matériels électriques et <i>électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	2
32.	FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION (<i>ELECTRONIQUE...</i>)	
32.1	Fabrication de composants électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
32.2	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (<i>téléphone, radar,</i>)	2
32.3	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (<i>T.V., hi-fi, caméra, ...</i>)	2
33.	FABRICATION D'INSTRUMENTS MEDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	
33.1	Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie	2
	souhaité par l'ANDRA	
33.2	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	2
33.3	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	2
33.4	Fabrication de matériels optique et photographique	2
33.5	Horlogerie	2
	souhaité par l'ANDRA	

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DM.	FABRICATION DE MATERIEL DE TRANSPORT	
34.	INDUSTRIE AUTOMOBILE	
34.1	Construction de véhicules automobiles	2
34.2	Fabrication de carrosseries et remorques	2
34.3	Fabrication d'équipements automobiles	2
35.	FABRICATION D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	
35.1	Construction navale	2
35.2	Construction de matériel ferroviaire roulant	2
35.3	Construction aéronautique et spatiale	2
35.4	Fabrication de motocycles et de bicyclettes <i>et véhicules pour invalides</i>	2
35.5	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2
DN.	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	
36.	FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES	
36.1	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
36.2	Bijouterie <i>et monnaies métalliques</i>	3
	souhaité par l'ANDRA	
36.3	Fabrication d'instruments de musique	3
36.4	Fabrication d'articles de sport	3
36.5	Fabrication de jeux et jouets	3
36.6	Autres industries diverses (crin, brosse, duvet, <i>horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ..</i>)	3
	souhaité par l'ANDRA	
37.	RECUPERATION ET REGERATION	
37.1	Récupération de matières métalliques recyclables (<i>ferrailleur, casse auto... </i>)	1
37.2	Récupération de matières non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues : DC19.1... </i>)	3
37.3	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E.	PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET REFRIGERATION), D'EAU ET DE CHALEUR	
40.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR	
40.1	Production et distribution d'électricité	
40.1a	Centrale électrique thermique	1
	souhaité par l'ANDRA	
40.1b	Centrale électrique hydraulique	3
40.1c	Centrale nucléaire	3
40.1d	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1
	souhaité par l'ANDRA	

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz, générateur d'acétylène</i>) ; pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1
40.2a*	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz</i>)	1*
40.2b*	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>générateur d'acétylène</i>)	3*
40.3	Production et distribution de chaleur	3
40.4	Compression, réfrigération	3
41.	CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau potable	3
F.	CONSTRUCTION (<i>Métiers de la</i>)	
F45.1	Préparation des sites (<i>démolition, terrassement</i>)	3
F45.1d	Forages et sondages (<i>pour forages pétroliers cf. CA 11.1, CA 11.2</i>)	3
F45.2	Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F45.3	Travaux d'installation (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>)	3
F45.4	Travaux de finition (<i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i>)	3
G.	COMMERCES, REPARATION AUTOMOBILE (<i>OU AUTRES</i>) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES	
G50.1	Commerce de véhicules automobiles	3
G50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>)	
G50.2a	Garages, ateliers, mécanique et soudure	2
G50.2b	Carrosserie, peinture	2
G50.3	Commerce d'équipement automobile	3
G50.4	Commerce et réparation de motocycle	2
G50.5	Commerce de gros, de détail, desserte de carburants, (<i>station service de toute capacité de stockage</i>)	1
G52.4	Droguerie (<i>sauf s'il y a production, fabrication de drogues → lier groupe comme par exemple DG24.1</i>)	3
I.	TRANSPORT ET COMMUNICATION (<i>PAR AIR, EAU ET TERRE</i>)	
I60	Transports terrestres	
I60.1	Transport et installations ferroviaires (<i>gare de triage et entretien des locomotives</i>)	2
I60.2	Transports urbains et routiers (<i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i>)	2
I60.2c	Téléphériques, remontées mécaniques	3
I60.3	Transports par conduites (<i>pipeline, gazoduc, chimioduc, ...</i>)	1
I61	Transports par eau	
I61.1	Transports maritimes et côtiers (<i>port maritime</i>)	2
I61.2	Transports fluviaux (<i>port fluvial</i>)	2
I62	Transports aériens (<i>aérodromes</i>)	1
I63	Services auxiliaires des transports	
I63.1	Entreposage frigorifique ou non et manutention	3
I63.2	Gestion d'infrastructures de transport	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
K.	IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES	
K74.7	Activités <i>et entreprises</i> de nettoyage <i>et/ou de vidange</i>	1
N.	SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
N85.1	Activité pour la santé humaine	3
N85.1a	Hôpitaux et cliniques	3
N85.1k	Laboratoire d'analyses médicales	3
N85.2	Clinique vétérinaire	3
O.	SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
O90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	
O90.0a	Epuration des eaux usées (<i>station d'épuration</i>)	1
O90.0b	Enlèvement et traitement des ordures ménagères (<i>décharge d'O.M.; déchetterie</i>)	1
O90.0c	Décharge de pneus usagés	1
O90.0d	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (<i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i>)	1
O90.0e	Décharge de déchets verts	3
O90.0f	Décharge de déchets industriels banals (<i>D.I.B.</i>)	1
O90.0g	Décharge de déchets industriels spéciaux (<i>D.I.S.</i>)	1
O90.0h	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires <i>pharmaceutiques</i>	1
O90.0i	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (<i>indépendants ou associés aux cimenteries</i>)	1
O90.0j	Dépôt de gravats	3
O93	Services personnels	
O93.0	Blanchisserie, Teinturerie (gros, ou détail <i>lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR</i>) ; blanchiment et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,	1
Z.	AUTRES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PRIVÉES	
Z1.	Stockage de produits chimiques (<i>minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...</i>)	1
Z2.	Stockage de charbon	3
Z3.	Dépôt de liquides inflammables (<i>D.L.I.</i>)	1
Z4.	Terrils <i>et/ou crassier de mines</i>	1
	souhaité par l'ANDRA	
Z5.	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais <i>métalliques non ferreux</i>	1
	souhaité par l'ANDRA	
Z6.	Boues de dragage (<i>éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques</i>)	1
Z7	Dépôt ou stockage de gaz (<i>hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2</i>)	3

Annexe 2

Le préambule départemental de la Loire sous BASIAS tel qu'il apparaîtra avec les données de l'IHU

Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service dans le département de la Loire

Préambule départemental

Mise à disposition IHR : juin 1999
Mise à jour partielle IHU : Juin 2005



BRGM
SERVICE DES ACTIONS RÉGIONALES
Service géologique régional de Rhône - Alpes
151 Boulevard Stalingrad – 69626 VILLEURBANNE cedex – France – Tél. : 33 (0) 4 72 82 11 50



Ademe



epures
l'Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise



1. Cadre réglementaire de l'Inventaire Historique Régional (IHR)

La politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués est menée en référence au "Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées"(Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001). Trois axes d'action sont précisés dans la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993 : Recenser, Sélectionner, Traiter.

La gestion réaliste en ce domaine consiste notamment en la recherche systématique et organisée des sites potentiellement concernés, d'où la réalisation de cet inventaire de sites industriels et activités de service, en activité ou non.

Les résultats de l'inventaire historique régional sont engrangés dans la base de données d'anciens sites industriels et activités de service (**BASIAS**) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives (voir 4.3.), les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux préfets (n° 99-315) et aux directeurs de DRIRE (n° 99-316).

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

2. Les membres du comité de pilotage régional

Le rôle de cette instance a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre et à l'opérateur tout au long de la réalisation de l'inventaire.

IHR : L'inventaire historique régional est suivi par un comité de pilotage rassemblant, pour le département ou la région concerné(e) les organismes suivants :

Organismes financeurs :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- ADEME
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- BRGM

Animateur / Maître d'œuvre : DRIRE Rhône Alpes

Opérateurs :

- BRGM - SGR/RHA Rhône-Alpes
- CNRS (Centre Pierre-Léon d'Histoire Industrielle (CPL) et CRESAL)

Autres organismes :

Association Patronale Anti-Pollution Rhône-Alpes (APORA)

IHU : L'inventaire historique urbain (IHU) est suivi par un comité de pilotage rassemblant, pour les communes de Firminy, Fraisses et Unieux les organismes suivants :

Organismes financeurs :

- Epures, dans le cadre de son programme partenarial d'études mutualisé, élaboré en concertation avec ses adhérents dont font partie :
 - la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (43 communes pour 390 000 habitants) et
 - Epora (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes dont l'objectif est le recyclage du foncier notamment des friches industrielles).

Animateur / Maître d'œuvre :

- Epures, agence d'urbanisme de la région Stéphanoise.

Opérateur :

- BRGM - SGR/RHA Rhône-Alpes

3. Cadrage retenu pour le département concerné

IHR : Le comité de pilotage a retenu les options suivantes pour le département concerné en date du 27/09/1994 :

- L'inventaire porte sur les sites dont l'activité ne ressort plus du domaine industriel au début des années 1990.
- Les recherches portent sur une période s'étendant de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'au début des années 1990,
- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime d'autorisation, et les Etablissements de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe sont inclus dans l'inventaire, en sont exclues les ICPE soumises à déclaration, ou les Etablissements de 3^{ème} classe. Quelques exceptions ont été retenues, notamment tout ce qui ressort de l'industrie du décolletage, pour laquelle la très grande majorité des sites relèvent de la déclaration.
- L'ensemble des activités industrielles a été retenu, à l'exception :
 - des décharges d'ordures ménagères *stricto sensu*, incluses par ailleurs dans un autre inventaire (l'IREDOM) ;
 - des dépôts de substances radioactives, dont le suivi est assuré par l'ANDRA ;
 - des industries agro-alimentaires ;
 - des usines à gaz déjà incluses dans l'inventaire du patrimoine GdF,

- des dépôts de liquides inflammables (DLI) de capacité inférieure à 50 m³ de stockage.

Le travail s'appuie pour l'essentiel sur les recherches en Archives (Archives Départementales et Préfectorales, et, dans une moindre mesure, archives des DRIRE). Ces recherches ont été complétées par la documentation du BRGM, du recensement des friches industrielles en Rhône-Alpes, établi par la DATAR en 1980, les archives universitaires et industrielles, et par la gracieuse intervention des Centres Techniques Industriels des grandes branches d'activité, des Syndicats Professionnels et des Chambres Consulaires.

IHU : Le cas particulier du référentiel foncier situé sur les communes de Firminy, Fraisses et Unieux.

Les critères de cadrage retenus pour l'inventaire mené de 1994 à 1998 sur la région Rhône Alpes, et notamment pour le département de la Loire, tels que décrits ci – dessus, ne correspondent plus à ceux appliqués désormais à l'échelle nationale. Les critères retenus aujourd'hui sont plus larges et conduisent à inventorier un nombre de sites beaucoup plus important, dans le but de permettre des planifications plus fiables.

EPURES, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, et le BRGM ont décidé de reprendre et de compléter l'inventaire initial, afin de fournir les outils pour une exploitation urbaine des résultats de l'inventaire, et de les appliquer sur une zone test, située sur les trois communes de Firminy, Fraisses et Unieux, qui constitue un référentiel foncier.

Sur cette zone du référentiel foncier, les critères suivants ont été appliqués :

Les recherches portent sur une période s'étendant de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'à avril 2005.

Les installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation ou de la déclaration ont été retenus dans la mesure où elles concernent les activités du 1^{er} et 2^{ème} groupe telles que défini par le SEI (Service de l'Environnement Industriel du Ministère chargé de l'Environnement). Le détail des activités en question donné ci-dessous :

- Activités du 1er groupe défini par le SEI :
 - anciennes décharges ou dépôts ou installations de recyclage, de récupération et d'élimination de déchets industriels ;
 - productions et/ou stockages (associés ou non associés à l'activité de production) des industries de la chimie, de la carbochimie, de la pharmacie et la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille ;
 - dépôts d'hydrocarbures (DLI > ou = à 10 m³) et stations services (quel que soit le volume de stockage) ;
 - industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux et du traitement de surface ;
 - activités de cristallerie et de céramique ;
 - activités d'ennoblissement textile, de tanneries et de traitement du bois ;

- imprimeries et papeteries.
- Activités du 2ème groupe défini par le SEI :
 - centrales thermiques (charbon, fuel) ;
 - sidérurgie secondaire des métaux ferreux, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance (> ou = 400 m2).

Lors du dépouillement et conformément à la démarche nationale des inventaires historiques, les activités susceptibles d'intéresser l'ANDRA sont aussi à retenir même si l'activité générale du site est dans le groupe 3 des activités tel que défini par le MATE/SEI (circulaire ministérielle du 3 avril 1996 relative à la réalisation des diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques sur les sites industriels en activité).

Les sites encore en activité dans le domaine industriel en avril 2005 sont intégrés à l'inventaire.

Le travail s'appuie pour l'essentiel sur les recherches en Archives (Archives Départementales et Préfectorales, et, dans une moindre mesure, archives des DRIRE).

4. Méthodologie de l'IHR et ses limites

La méthodologie suivie est celle décrite dans le guide de l'ADEME, produit en 1996 à la demande du Ministère chargé de l'Ecologie et établi à partir des expériences régionales alors en cours.

IHR : Pour des raisons pratiques, cette méthodologie nationale a été menée par département afin de l'adapter aux particularités du département concerné.

IHR – IHU : Pour récolter les diverses informations relatives aux anciens sites industriels (cf. chapitre 5 relatif aux données conservées dans BASIAS), la démarche d'inventaire a nécessité les tâches suivantes :

4.1. Cadrage et préparation :

IHR : Réalisé en 1994 par le BRGM, en concertation étroite avec le Comité de Pilotage.

IHU : Réalisé en 2003 par le BRGM, en concertation avec Epures.

4.2. Présélection des cotes d'archives (pré-inventaire) :

IHR : Réalisée en 1994 et 1995 par le CPL et le CRESAL.

IHU : Réalisé en 2004 par le BRGM auprès des archives départementales de la Loire.

4.3. Dépouillement des archives : Cette étape permet de recenser un grand nombre de sites, **mais elle est forcément non exhaustive**, notamment parce qu'elle est tributaire des choix retenus par le comité de pilotage (type d'activités, période, ...), parce que de nombreuses activités n'ont jamais donné lieu, légalement ou non, à l'élaboration de documents administratifs, et pour diverses autres raisons (versement non obligatoire des dossiers administratifs aux archives départementales, qualité des stockages très variable, dégradations et pertes dues aux aléas de l'histoire des régions, ...) :

IHR : Réalisé entre 1995 et 1997 par le CPL et le CRESAL.

IHU : Réalisé entre 2004 et 2005 par EPURES et le BRGM.

4.4. Regroupement des fiches manuscrites de dépouillement, par site :

IHR : Réalisé par le BRGM et le CRESAL entre 1995 et 1997.

IHU : Réalisé par EPURES et le BRGM en 2004.

4.5. Approche toponymique sur cartes anciennes et localisation et report des sites sur cartes IGN à 1/25000 : A défaut de plans de localisation présents dans le dossier consulté et d'adresse valide (rue ayant changé de nom, voire disparue) il s'avère impossible de localiser certains sites dont le pourcentage est variable selon les départements :

IHR : Etape non retenue par le Comité de Pilotage.

IHU : Superposition aux matrices cadastrales

4.5 bis. Début de la saisie dans BASIAS : Elle porte sur les données acquises à ce stade :

IHR : Réalisée entre 1995 et 1998 par le CPL, le CRESAL et le BRGM.

IHU : Réalisée en 2005 par EPURES et le BRGM.

4.6. Consultation :

IHR : Cela concerne les membres du comité de pilotage, les services déconcentrés de l'état et les mairies du département, pour contrôler et compléter l'information, réalisée en 1997.

IHU : Consultation de la Préfecture et de la DRIRE 42 pour contrôler et compléter l'information, réalisée en 2005.

4.7. Recherche des critères environnementaux : Elle ne porte que sur les sites localisés n'ayant plus d'activité industrielle à ce jour ;

IHR : Réalisée en 1998 par le BRGM.

IHU : Non retenue par l'association EPURES-BRGM

4.8. Visite rapide pour préciser la localisation et valider l'état d'occupation actuel des sites retenus pour cette tâche par le comité de pilotage : Lorsque l'adresse est imprécise (défaut de N° de rue par exemple), les sites les plus petits et les plus anciens sont très difficiles à retrouver ; tous les sites n'ont pas été visités :

IHR : Réalisée en 1998 par le BRGM.

IHU : Non retenue par l'association EPURES-BRGM

4.9. Numérisation des coordonnées X et Y des sites qui ont pu être localisés sur carte : seuls les sites localisés sur carte peuvent faire l'objet de ce géoréférencement :

IHR : Réalisée en 1998 par le BRGM. Concerne tous les sites retrouvés lors de la visite rapide (en plus de ceux déjà localisés avec certitude).

IHU : Réalisée en 2005 par le BRGM.

4.10. Fin de la saisie dans BASIAS : Cela concerne les données acquises lors des tâches 4.6 à 4.9 :

IHR : Réalisée en 1998 par le BRGM.

IHU : Réalisée en 2005 par le BRGM.

4.11. Mise en œuvre de la grille de sélection des sites et sortie de tableaux :

IHR : Réalisée en 1998 par le BRGM, voir tableau ci-après.

IHU : Non retenue par l'association EPURES-BRGM

4.12. Transfert des données vers un Système d'Information Géographique et cartes :

IHR : Réalisée en 1998 par le BRGM.

IHU : Réalisée en 2005 par le BRGM.

4.13. Bilan, synthèse et rapport :

IHR : Rapport R40489 de février 1999, diffusé en mai-juin 1999. Publication d'une plaquette rassemblant d'une manière synthétique les résultats régionaux et pour chaque département. Diffusion des fiches individuelles de sites aux communes concernées et à chaque Préfecture de département.

Région : RHÔNE-ALPES			
Période étudiée au cours de l'inventaire : 1850 - 1990			
Date de fin de réalisation de l'inventaire : 1998			
	Nombre total de communes du département	Nombre de communes concernées par l'inventaire	Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire
Département de la Loire	327	94	651

IHU : Rapport public BRGM RP-54027-FR de juillet 2005 (couche SIG, à l'usage d'EPURES).

Diffusion des fiches Basias de sites aux communes concernées et à la Préfecture du département.

Nombre de lieux relevant de l'inventaire (sites ou activités) identifiés dans la zone du référentiel foncier est de 128. NB : Ce nombre sera légèrement réduit lors de la mise à disposition sous Basias (présentation en nombre de sites)

Pour mémoire, sur cette même zone, l'inventaire régional retenait 11 sites.

5. Présentation sommaire de BASIAS

Les données récoltées au cours de l'IHR concernent, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle font l'objet d'une recherche complémentaire pour connaître, notamment, l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol. Ce dernier critère a été instruit à partir de données synthétiques existant à l'échelle départementale.

A l'issue de l'inventaire, les données de l'IHR sont toutes conservées dans la banque de données nationale unique dénommée BASIAS homogène pour toutes les régions et cohérente par rapport aux souhaits du ministère chargé de l'Ecologie. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'au niveau national.

Le nombre important des champs de cette base permet d'enregistrer l'information trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes,...) ; à défaut, il est exclu, dans cette démarche d'inventaire, de la rechercher systématiquement pour chaque site.

6 - Avertissement sur la grille de sélection des sites utilisée à la fin de l'inventaire IHR

La grille de sélection proposée à l'issue de l'inventaire, permettant de trier les sites de façon sommaire à ce stade, constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs afin de répondre à des besoins spécifiques. Elle permet de répartir les sites dans les classes 2, 3, 4, 5b, 5a(e) et 5a(r), 6, 7, et 8, chacune définissant un ordre de priorité croissant, afin de distinguer ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial pourrait être prioritairement envisagé. Il faut retenir que ce classement donné à titre indicatif est réputé valide sur la base des informations contenues dans BASIAS à la date de mise en œuvre de cette grille ; tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc faire changer le site de classe.

7 - Utilisation et diffusion des données IHR et IHU

Conformément aux souhaits du ministère chargé de l'Ecologie, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.

A l'issue de l'inventaire, la livraison de l'application informatique BASIAS et des données contenues à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où ces données devraient être utilisées pour un besoin autre, ne faisant pas partie des finalités déclarées, l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.

L'application informatique BASIAS fonctionnant avec un "run-time" de Microsoft ACCESS ©, l'utilisateur devra en acquérir le droit d'utilisation auprès de cet organisme s'il n'est pas déjà en possession d'une licence Microsoft ACCESS ©, ainsi que des conditions de maintenance et d'assistance.

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base,
- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune, recensés dans le département ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- fourniture à chaque mairie des fiches de site la concernant, et/ou de documents sous forme de carte à petite échelle et de tableaux succincts ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,

- information de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR (<http://basias.brgm.fr>).

IHR : Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- à la Préfecture du département de la Loire : 2, rue Charles de Gaulle
42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1,
- dans chaque mairie du département de la Loire concernée par au moins un site,
- au Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM : 151 Boulevard
Stalingrad – 69626 VILLEURBANNE cedex,
- et sur Internet.

IHU : Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- au Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM : 151 Boulevard
Stalingrad – 69626 VILLEURBANNE cedex,
- et sur Internet.

Le droit d'accès des personnes concernées par les sites géoréférencés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture du département ou du Service Géologique Régional du BRGM. Le droit de rectification s'exerce auprès du Service Géologique Régional compétent du BRGM, sur justificatif de la qualité de personne concernée et fourniture d'un plan de localisation à 1/25 000 du site concerné.

Le BRGM, les partenaires de l'inventaire, ainsi que les autres fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsables, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs dans les informations communiquées. Toute interprétation faite par l'utilisateur des données mises à disposition n'engage que la responsabilité de cet utilisateur, auteur de cette interprétation.

Le BRGM et les partenaires de l'inventaire ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle incompatibilité du fichier avec le système informatique de l'utilisateur ou d'une inadéquation du fichier aux besoins de l'utilisateur.

Les destinataires et consultants seront responsables d'une éventuelle utilisation abusive, par d'autres usagers, des fichiers numériques qu'ils auront acquis ou téléchargés.

La mise à disposition des données ne comporte aucune obligation pour le BRGM, ni pour les partenaires de l'inventaire et autres fournisseurs de données, d'actualiser les données après la date de cession.

ANNEXE

1. Convention adoptée pour enregistrer les dates utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ sera : 01/01/1111,
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" seront successivement :
 - 01/01/1111,
 - 01/01/1112,
 - 01/01/1113,
 - etc.
- si l'année seule est connue, le champ date sera : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle sera notée : jour/mois/année.

IHR : CREATEURS ET MODIFICATEURS DES FICHES BASIAS	CNRS : Chercheurs du CPL ou du CRESAL ED : Mme Elisabeth DUCHARNE-MABILLE
IHU : CREATEURS ET MODIFICATEURS DES FICHES BASIAS	AJ : Axelle Journaix sous la responsabilité de : BC : Blandine Clozel, BRGM ou DR : Daniel Rouzair, BRGM



Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemin
BP 6009
45060 – Orléans Cedex 2 – France
Tél. : 02 38 64 34 34

Service géologique régional "Rhône-Alpes"
151 boulevard Stalingrad
69626 – Villeurbanne Cedex - France
Tél. : 04 72 82 11 50